

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2024

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.

Étaient présents : Lamaire François - Morel Nadine - Oyon René - Boddaert Dominique - Keller Lysiane - Boitel Catherine - Duhautoy Damien - Teyssandier Sylvain - Tiron Daniel - Sauveaux Pascal - Vanlangendonck Xavier - Delimauges Didier.

Absents excusés avec pouvoir : Carpentier Jean-François qui donne pouvoir à Boddaert Dominique

Absente excusée : Buisset Anne-Laure

Absente non excusée : Potier Nathalie

Secrétaire de séance : Sauveaux Pascal

---

Publié le

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2024

PRIX DE L'EAU 2024

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes du Grand Roye doit reprendre la compétence eau. La commune d'Ercheu a demandé à garder cette compétence en régie. Selon un tableau diffusé lors d'une réunion pour le transfert de cette compétence, Ercheu est la commune dont le prix de l'eau fait partie des plus bas. Monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs de l'eau pour l'année 2024 de 10 centimes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif de l'eau pour la commune d'Ercheu de 10 centimes et d'autre part de ne pas augmenter le tarif pour la commune de Moyencourt.

Le prix de l'eau pour l'année 2024 sera de 1.20€ le m<sup>3</sup> pour Ercheu auquel il faut ajouter la redevance pollution de l'eau de 0.35€. Le tarif 2024 pour la commune de Moyencourt sera de 1€ le m<sup>3</sup>.

BUDGET PRIMITIF 2024 DU SERVICE D'EAU

Le projet de budget primitif 2024 du service d'eau est présenté comme suit à l'assemblée :

- section d'exploitation	:	- dépenses	:	299 966.84 €
		- recettes	:	299 966.84 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	167 292.44 €
		- recettes	:	167 292.44 €

soit un total de budget 2024 du service d'eau de 467 259.28€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 du service d'eau.

TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2024

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter la part communale de l'imposition fiscale et de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation	:	19.07%
- taxe foncière bâti	:	34.85%
- taxe foncière non bâti	:	22.51%
- CFE	:	16.25%

pour un produit attendu de 220 939 €.

#### SUBVENTIONS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes aux associations de la commune et extérieures sur présentation du compte-rendu de l'assemblée générale et du relevé de compte :

- CCAS	:	2 000€
- Club arcéen du 3ème âge	:	180 €
- Ercheu Gym	:	180 €
- Voisines et Compagnies	:	180 €
- Société de chasse	:	180 €
- Les Bouts d'choux (ABCDE)	:	180 €
- Comité des fêtes d'Ercheu	:	0 € (pas de manifestation organisée et assemblée générale non effectuée depuis plusieurs années)
- Croix Rouge de Roye	:	50 €
- les Restos du Cœur	:	50 €
- CAPEM	:	38.40€

#### BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE

Le projet de budget primitif 2024 de la commune est présenté comme suit à l'assemblée :

- section de fonctionnement	:	- dépenses	:	1 274 045.86 €
		- recettes	:	1 274 045.86 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	321 804.34 €
		- recettes	:	321 804.34 €

soit un total de budget primitif 2024 de 1 595 850.20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune.

#### FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibératoire pourra déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Parmi les autres changements d'importance figure la gestion des dépenses imprévues en autorisation de programme et autorisations d'engagement.

Ces autorisations, limitées à 2% des dépenses réelles de chacune de deux sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent donc pas de crédits de paiement. Par conséquent, ces chapitres ne participent pas à l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont donc pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'adopter la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### SUBVENTIONS FOURNITURES SCOLAIRES ET VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le maire propose de reconduire les subventions fournitures scolaires et voyages scolaires.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de reconduire les subventions et décide de les augmenter de 5€ soit :

- une subvention de 65€ par élève de la classe de 6ème jusqu'à moins de 16 ans au 31 décembre 2024 sur présentation à la mairie de justificatifs d'achats d'au moins 65€ de fournitures scolaires et vêtements de sport, d'un certificat de scolarité et d'un RIB des parents avant le 31 décembre 2024.
- une subvention de 45€ aux enfants d'Ercheu participant à un voyage scolaire sur présentation d'un RIB et d'un justificatif du voyage.

### FRAIS SCOLAIRES COMMUNES EXTÉRIEURES

Monsieur le maire propose de maintenir les tarifs de frais scolaires facturés aux communes de Moyencourt et Cressy-Omencourt.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les frais scolaires des communes extérieures dont les enfants fréquentent les écoles d'Ercheu et d'appliquer les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 suivants:

élèves en maternelle	488 €
élèves en primaire	388€

### TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT COURS D'ÉCOLE

L'école a pour projet d'aménager les cours d'école afin de faciliter le sport pour tous, diversifier les activités sportives tout en développant l'apprentissage de manière ludique.

Monsieur le maire présente les devis suivants :

- Renov'sport pour la création d'une aire sportive dans la cour de l'école rue de la rivière bleue pour un montant de 20 831.75 HT soit 24 998.10€ TTC
- Kudosport pour le marquage de lignes de terrain sportif dans la cour de l'école rue du four banal (après travaux de réfection de la cour déjà votée par l'assemblée) d'un montant de 1 267.00€ HT soit 1 520.40€ TTC

Afin de financer le projet, le maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du Sport. Le plan de financement sera le suivant :

Montant éligible de l'opération (HT) :	22 098.75€
dont longrine béton	880.00€

sol de sécurité	3 841.75€
marquage au sol	1 267.00€
structure escalade	9 420.00€
motifs motricité	2 350.00€
modules motricité	3 770.00€
test sécurité	570.00€

Montant subventions Agence Nationale du Sport 17 679.00€ HT soit 80%

Financement commune :

- emprunt :
- fonds propres : 20% soit 4 420€ (HT)  
TVA à 20% 6 466.80€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'entreprendre les travaux de la cour de l'école et acceptent les devis de Renov'sport et Kudosport pour un montant total de 22 098.75€ HT soit 26 518.50€ TTC, autorisent le maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport de 80% du montant HT et à signer tous documents relatifs à ce projet.

### ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE CANAL SEINE NORD EUROPE

Une enquête publique environnementale sur le projet du Canal Seine Nord Europe s'est déroulée du 4 mars au 2 avril 2024 dans les communes des secteurs 2, 3 et 4 du projet dont la commune d'Ercheu.

A ce titre, la Préfecture de la Somme requiert l'avis et les remarques du conseil municipal sur cette enquête publique.

Le conseil municipal signale que la conduite alimentant la commune de Moyencourt en eau distribuée par la commune d'Ercheu se trouve sur le tracé du canal. De ce fait, la commune souhaite que lors des travaux cette conduite d'eau soit prise en compte et si nécessaire soit remplacée.

### CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CDG DE LA SOMME

- Vu le Code du Travail ;
- Vu le Code de la Santé Publique ;
  - Vu le Code de déontologie médicale ;
  - Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,
  - Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
  - Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive,
  - Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
  - Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
  - Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Interministérielles,

- Vu le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉCIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités;
- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Entretien routes et terrains : Les conseillers municipaux signalent plusieurs trous dans la chaussée. Le maire doit rencontrer le responsable de secteur de l'Agence routière Est Somme et lui fera part de ces informations.  
Plusieurs terrains sont mal entretenus. Des courriers avec un rappel de la loi vont être envoyés.
- Course cycliste : M. Mietton souhaite organiser une course cycliste sur la commune en 2025. Le conseil municipal émet un avis favorable et une rencontre sera programmée pour organiser l'évènement.
- Repas des aînés : Mme Morel, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des festivités, présente aux membres du conseil municipal le menu pour le repas des aînés du 19 mai. Les membres du conseil municipal vont inviter les personnes âgées de 65 ans et plus au 31 décembre. Le CCAS a décidé de fixer le tarif pour les accompagnants à 35€. Les personnes invitées doivent rendre réponse pour le 3 mai au plus tard.

Séance levée à 21h26

**Réunion du conseil municipal du 11 avril 2024 :**

- **Délibération 2024-16 : Tarif Eau 2024**
- **Délibération 2024-17 : Budget Primitif Eau 2024**
- **Délibération 2024-18 : Taux d'imposition locale 2024**
- **Délibération 2024-19 : Subventions 2024**
- **Délibération 2024-20 : Budget Primitif Commune 2024**
- **Délibération 2024-21 : Fongibilité des crédits**
- **Délibération 2024-22 : Subventions fournitures et voyages scolaires**
- **Délibération 2024-23 : Frais scolaires communes extérieures**
- **Délibération 2024-24 : Travaux aménagement cour d'école**
- **Délibération 2024-25 : Enquête publique environnementale Canal Seine Nord Europe**
- **Délibération 2024-26 : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme**

<b>NOM et prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents non excusés</b>	<b>Absents excusés/Pouvoir</b>	<b>Signature</b>
LAMAIRE François	X			
MOREL Nadine	X			
OYON René	X			
BODDAERT Dominique	X			
KELLER Lysiane	X			
BOITEL Catherine	X			
CARPENTIER Jean-François			Pouvoir à Dominique Boddaert	
DUHAUTOY Damien	X			
TEYSSANDIER Sylvain	X			
TIRON Daniel	X			
BUISSET Anne-Laure			X	
SAUVEAUX Pascal	X			
VANLANGENDONCK Xavier	X			
DELIMAUGES Didier	X			
POTIER Nathalie		X		